



## CONVENTION

Entre,

le Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS représenté par son Président,  
**Monsieur Jean Claude TALBOT**

Et

**M. CAMILLERI Bruno**  
2 rue des Marronniers  
69960 CORBAS

**VU** la délibération du Conseil d'Administration n°023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

**VU** la décision n°..... émise suite à la commission permanente en date du 07 avril 2020,

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 :

Le C.C.A.S. prête à M. CAMILLERI la somme de 1 400,00€ (mille quatre-cents euros).

### Article 2 :

La somme de 1 400,00€ sera directement versée sur le compte bancaire de M. CAMILLERI Bruno-2 rue des Marronniers à CORBAS (69 960) conformément au RIB annexé à la présente convention.

### Article 3 :

M. CAMILLERI s'engage à rembourser cette somme en 20 mensualités, à partir du 05/07/2020 soit 70,00€ (soixante-dix euros).

Fait le ....., en deux exemplaires originaux.

Le Président du C.C.A.S.,



Jean-Claude TALBOT

L'emprunteur

Monsieur CAMILLERI